

REVALORISATION AU 18 MAI 2009 DES PRIMES A L'ALTERNANCE ACCORDEES PAR L'AGEFIPH

		Subvention forfaitaire	nouveau montant	nouveau plafond	durée maximale	
Employeur		Apprentissage moins de 30 ans	5.100 € par an ou 2.550 € / semestre	20.400 €	4 ans	
		Apprentissage plus de 30 ans	6.800 € / semestre	40.800 €	6 semestres	
		Professionalisation Jeune	2.550 € / semestre	10.200 €	4 semestres	
		Professionalisation Adulte	6.800 € / semestre	27.200 €	4 semestres	
		Apprentissage moins de 30 ans	Contrat d'une durée minimale de 6 mois : 1.700 €			
		Apprentissage plus de 30 ans	Contrat de 6 à 11 mois : 1.700 € Contrat d'une durée minimale de 12 mois : 3.400 €			
Salarié		Professionalisation Jeune	Contrat d'une durée minimale de 6 mois : 1.700 €			
		Professionalisation Adulte	Contrat de 6 à 11 mois : 1.700 € Contrat d'une durée minimale de 12 mois : 3.400 €			